



Loi El Khomri : Pourquoi les enseignant(e)s sont aussi concerné(e)s ?

Tout d'abord, cette loi a pour objet l'individualisation des relations au sein des entreprises en lieu et place des droits et garanties collectifs. C'est le même esprit qui prévaut dans la réforme des lycées de 2010 en Langues vivantes, dans la réforme du collège et dans la réforme des rythmes scolaires : autonomie et territorialisation mènent progressivement à l'inégalité de traitement pour les élèves comme pour les personnels, et préparent la disparition des diplômes nationaux.

-**En tant que citoyens, nous ne pouvons accepter** que les salariés (nos parents, nos amis, nos proches... mais aussi les travailleurs quels qu'ils soient) voient leurs conditions de travail et de vie dégradées par une loi qui aura pour effet :

- l'augmentation du temps de travail,
- la baisse significative de la rémunération (en particulier des heures supplémentaires),
- la flexibilité des horaires et des congés,
- la facilitation des licenciements,
- la remise en cause de la médecine du travail etc

-**En tant qu'enseignant(e)s, nous ne pouvons accepter** d'offrir à nos élèves comme seule perspective la précarité, la loi de la jungle et du chacun pour soi.

-**En tant que collègues**, dans une fonction publique qui recrute 20% de personnels sous contrats, **nous ne pouvons accepter** la dégradation des conditions de travail de ces salariés peu rémunérés, mal formés, et dont la valeur et le rôle sont reconnus.

-**En tant que fonctionnaires, nous ne pouvons accepter** la casse du code du Travail qui préfigure la révision du statut général de la fonction publique annoncée par le ministre de l'économie, Emmanuel Macron.

Le projet de loi Travail, loin de concerner uniquement le privé, aura des conséquences sur l'Éducation Nationale et nos conditions de travail: l'article 37 prévoit un recours massif aux contrats précaires pour combler le manque d'enseignant-e-s, conséquence de la politique d'austérité salariale et budgétaire du gouvernement. La flexibilité sera encore renforcée par l'inversion de la hiérarchie des normes qui fera primer les accords locaux sur la loi ouvrant la possibilité d'une remise en cause majeure des statuts de la Fonction publique et des statuts dérogatoires des personnels d'enseignement et d'éducation.

L'intersyndicale départementale FSU – Sud Education – CGT Educ'Action – FNEC-FP-FO appelle les personnels à se réunir en heures mensuelles d'informations syndicales et en assemblées générales pour organiser des initiatives aux côtés de tous les secteurs mobilisés (lycéen-ne-s, étudiant-e-s, précaires, chômeurs, salariés, Nuit Debout...) et pour construire la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait du projet de loi.

D'ores et déjà, tous dans l'action et en grève le jeudi 26 mai 2016 !